

Certificat d'université en spirométrie

Vu le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités ;

Nous, Premier Vice-Recteur et Coordinateur(s) de la formation, déclarons que

Kalomoira KEFALA

née à Athènes (Grèce), le 20 juillet 1972

a réussi avec satisfaction la présente formation continue en l'année académique 2013-2014

En foi de quoi, nous lui avons délivré ce certificat.

Le(s) Coordinateur(s) de la formation



Le Premier Vice-Recteur



Annexe au Certificat d'université en spirométrie

1. INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU CERTIFICAT

1.1. Nom et prénom : Kefala Kalomoira

1.2. Date et lieu de naissance : 20 juillet 1972, Athènes (Grèce)

2. INFORMATIONS SUR LE CERTIFICAT

2.1. Nom de l'institution ayant délivré le certificat :

Université de Liège

2.2. Nom de l'institution ayant organisé le certificat :

Université de Liège
Place du 20-Août, 7 - 4000 Liège (Belgique)
<http://www.ulg.ac.be>

2.3. Information(s) complémentaire(s) :

Cadre légal : Arrêté royal du 21.04.07 (MB : 18.05.2007) modifiant l'article 3, § 1er, B., de l'annexe à l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités

3. CONDITIONS D'ACCES

3.1. Condition générale d'accès au certificat :

Diplôme de médecin généraliste

3.2. Condition remplie par le participant :

Diplôme de médecin généraliste

4. INFORMATIONS SUR LE CONTENU ET SUR LES RÉSULTATS OBTENUS

Nous certifions que ce certificat relevant de la formation continue a respecté les mêmes critères d'organisation, de contenu et de qualité que les études menant à des grades académiques. Dès lors, conformément à l'article 20 du décret, la délivrance du présent certificat s'accompagne de l'octroi de 2 crédits correspondant aux enseignements suivis.

Année unique

Certificat de spirométrie

Note	Pondération	Crédits
13/20	1	2